

Actualité en Loire-Atlantique

Couchés sur le testament, ils risquent la prison

Deux ans de prison, a requis hier le procureur à l'encontre de ceux qui, dit-il, ont abusé de la faiblesse de la riche héritière. Affaire sans aveux ni preuves, mais traversée de lourds soupçons... et de vrais personnages.

La veuve millionnaire. Elle a presque 90 ans lorsqu'elle tombe gravement malade « pour la 1^{ère} fois », glisse M^e Robiou, l'avocat de son neveu. Frappée par une pneumonie, elle fait l'expérience de l'hôpital. Donc de la collectivité. Un cauchemar pour cette bourgeoise nantaise à la tête d'une fortune « colossale ».

Son testament pèse plus de neuf millions d'euros : immeuble parisien rue de Rennes ; à Nantes, appartements et commerces place Saint-Pierre, son hôtel particulier de la rue de Courson, un autre boulevard Michelet, revenus bancaires... Au début des années 2000, « elle est à la fin de sa vie, veut donner la meilleure image d'elle-même, mais ne maîtrise plus tout », décrit Guirec Le Bras, le procureur. La maison de retraite ? Elle veut l'éviter à tout prix. Et s'entiche de ceux qui s'occupent d'elle.

Leur abandonne la carte bleue, et le chéquier. Son jardinier le reconnaîtra : avec elle, on pouvait se servir comme on voulait. Sa vulnérabilité ? Pas d'atteinte du jugement dira le psychiatre. Sauf qu'à la fin de sa vie, elle modifie son testament au gré de ses rencontres. Son neveu, seul héritier, est déshérité. Lorsqu'elle meurt en 2003, elle vient de léguer la moitié ou presque de sa fortune à Michel, qu'elle connaît depuis peu. Et à Chantal, sa dernière gouvernante...

Françoise, 61 ans, l'amie de vingt ans. C'est l'intime de la millionnaire. Mais elle a de sérieux problèmes d'argent. Malgré un salaire confortable (4 500 € mensuels), cette directrice d'une association d'hospitalisation à domicile est criblée de dettes. En avril 2005, elle est mise en examen pour abus de confiance.

L'enquête va relever des utilisations répétées de la carte bleue et du chéquier. Parfum, vêtements, vins... « C'était des courses pour mon amie », a-t-elle protesté à l'audience. Certaines grosses dépenses passent mal. Guirec Le Bras en convient : « Il y avait entre elles une amitié sincère, forte. Mais c'est elle qui a allumé la mèche. » En clair : en profitant sans complexes des largesses de son amie pas regardante, elle a révélé la faille. D'autres en profiteront, « en pire ». A son encounter, il demande six mois de prison avec sursis. M^e Cabioch, l'avocat de Françoise, plaide la relaxe. « Non, assène-t-il, sa cliente n'a jamais trahi la veuve. » Il est venu avec des justificatifs.

Chantal, 63 ans, la dame de compagnie. Elle entre dans le tableau lorsque la vieille dame, qui se remet de sa pneumonie, a un besoin permanent d'une garde malade. Rapidement, Chantal évince Françoise de la rue de Courson. M^e Robiou explique qu'elle parvient à instiller chez la veuve « la terreur de voir Françoise qui l'aimait non plus pour ce qu'elle était mais pour ce qu'elle possédait ».

A partir de ce moment, Chantal renouvelle « ses gens », place ceux recrutés dans son entourage. Les dépenses folles s'accumulent : voiture, hôtel, restaurant, achats chez Ikea... « C'est l'aveuglement, il n'y a plus de limite », estime le ministère public. L'apothéose, c'est l'épisode du testament, modifié, entre autre, au profit de Chantal, qui se retrouve avec une grosse partie de la rue de Rennes : « Parce qu'il lui fallait plus. Être celle qu'elle n'avait jamais été vis-à-vis de sa famille. »

M^e Tremolet, l'avocat, tonne dans la salle d'audience : « Restez-en aux faits ! Tout s'explique tranquillement. Elle l'aimait trop, elle lui a tout donné. Peut-être que c'est exagéré. Mais c'était son droit le plus strict. » Pas de cet avis, le ministère public requiert deux ans de prison, avec éventuellement du sursis, et 50 000 € d'amende.

Et Michel, 67 ans, l'ancien de la DGSE... Dernier personnage, Michel arrive en 2002, sollicité par Chantal, pour faire le gestionnaire. Il se retrouve à régler les dispositions testamentaires. Le notaire, Chantal et Michel vont « mettre du temps à le trouver », jette, perfide, Guirec Le Bras. Dans ce genre d'affaire d'abus de faiblesse, explique ce procureur, en habitué des affaires financières, « on a toujours le réflexe d'aller chercher le notaire le plus loin possible. » Celui-ci est finalement dégoté « dans des conditions folkloriques »... à Honfleur. Dans le secret de cette étude, « et parce que grâce à Michel, elle avait retrouvé la confiance », dixit M^e de Montbrial, son avocat, voilà Michel désigné légataire universel.

C'est-à-dire qu'il hérite de tous ce qui n'a pas déjà été attribué. Pour éloigner les soupçons, estime le procureur, il suggère de léguer la rue de Courson aux « pièces jaunes. Un coup de génie ». Pour lui, Guirec le Bras requiert une peine identique à celle de Chantal. Décision le 22 juillet.

